

COMMISSION ENSEIGNEMENT DU CFFB

Note relative aux orientations du Pacte d'excellence

Le chapitre manquant : le genre

Mai 2016

L'égalité étant un enjeu majeur pour l'école, la question du genre doit recevoir une attention particulière.

En effet, contrairement aux inégalités sociales plus aisément mesurables, les inégalités sexuées à l'école ne sont pas suffisamment connues et reconnues. D'une part, le fait que les filles réussissent mieux que les garçons à l'école ne pousse pas à s'interroger sur la responsabilité de l'école dans la production des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes présents dans la société (segmentation du marché du travail, plafond de verre, différences de salaire, sous-représentation aux postes de décision en politique, dans la culture, violences à l'encontre des femmes, etc.). D'autre part, les études de genre n'étant pas institutionnalisées en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), les sciences de l'éducation n'ont pas intégré les savoirs sur le genre et continuent d'ignorer les mécanismes subtils de différenciation sexuée à l'œuvre dans l'institution scolaire.

Depuis les années 90, les politiques d'égalité de la FWB ciblent entre autres l'école. La Direction de l'Égalité des Chances a, depuis, lancé des campagnes, produit des études, organisé de multiples événements pour sensibiliser la communauté éducative à l'égalité des filles et des garçons, des hommes et des femmes dans l'enseignement. Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire 2014-2019 a opté pour une politique de *gendermainstreaming* qui exige d'examiner l'impact de chaque décision sur l'égalité des sexes.

Pour que ces engagements se traduisent de manière effective dans nos institutions et en particulier dans les travaux préparatoires à l'élaboration du Pacte pour un enseignement d'excellence, les orientations suivantes devront guider la suite des réflexions.

1. L'objectif d'équité que poursuit le Pacte doit inclure explicitement l'égalité de genre

Sans mention *expressis verbis* de la dimension de genre, celle-ci n'est pas prise en compte dans l'application des décrets (voir la proposition de décret récemment adoptée par l'ensemble des partis de la FWB visant à intégrer la lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes et la promotion de l'égalité des sexes comme critères d'agrément des manuels scolaires).

2. L'expertise scientifique en genre doit être assurée dans l'ensemble des travaux

Il est indispensable que des **académiques expert-e-s en genre participent aux différents groupes de travail** de manière à garantir que la dimension de genre soit intégrée de manière transversale dans tous les aspects de la réforme. Ces académiques présent-e-s au sein de toutes les universités de la FWB travaillent actuellement à la mise sur pied d'un master interuniversitaire et interdisciplinaire en genre qui verra le jour en 2017.

3. La répartition équilibrée des sexes

Pour combattre la hiérarchie sexuée de la pyramide de l'enseignement et dans les organes de pilotage, il faut introduire dans les plans de gouvernance des **objectifs chiffrés** de manière à tendre vers une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux d'enseignement, dans tous les organes de pilotage et à tous les postes de gestion et de contrôle. Cela implique de penser à des procédures plus objectives de recrutement et d'assurer la parité des jurys et commissions.